

Parcours d'accompagnement VAE en travail social

Après 20 ans d'agrément par l'OPCO Santé et l'accompagnement de milliers de candidats dans leur VAE en travail social, Inkipit est heureux de vous proposer ses accompagnements sur mesure dans le cadre rénové de France VAE.

France VAE est désormais « Le service public de la validation des acquis de l'expérience » qui « a pour mission d'orienter et d'accompagner toute personne demandant la validation des acquis de son expérience et justifiant d'une activité en rapport direct avec le contenu de la certification visée »¹.

Suite à la loi « Marché du travail » du 21 décembre 2022, Inkipit a obtenu le label Qualiopi VAE et le statut d'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) !

La mise en place de France VAE et d'une nouvelle réglementation vise la simplification, le soutien renforcé des parcours :

- Le droit à congé VAE passe de 24h à 48h (décret n°2024-2332).
- Disparition de la durée minimale d'exercice des fonctions (1 an auparavant)
- L'AAP accompagne toutes les démarches :
 - | L'élaboration du dossier de faisabilité (ancien livret 1) et la transmission au certificateur pour obtention de la recevabilité de la démarche VAE.
 - | La co-construction d'un parcours d'accompagnement alternant :
 - Accompagnement méthodologique individuel
 - Séquences collectives en méthodologie de l'écrit et entraînement à l'oral
 - Séquences formatives.
 - | L'obtention du financement du parcours
 - | La mise en place d'immersion professionnelle
 - | Le dépôt du dossier de validation (ancien Livret 2)
 - | La fixation de la date du jury par le certificateur dans les trois mois du dépôt.

Ainsi après nous avoir choisi sur la plateforme [France VAE...](#)

Lors d'un premier entretien, nos Architectes Accompagnateurs de Parcours vous proposeront de :

- Faire la synthèse de vos activités et expériences en lien avec la certification professionnelle visée.
- Mettre en perspective vos expériences avec le référentiel d'activités et de compétences concerné.
- Co-construire votre parcours d'accompagnement, de 6 à 8 mois, en fonction de vos projets, attentes et besoins identifiés.

¹ Art. L6411-2 Code du travail

Quatre prestations complémentaires

Nos accompagnements :

- **Un accompagnement méthodologique individuel** : un AAP expert vous accompagne dans la compréhension des attendus et assure le soutien de votre démarche, en fonction de vos avancées, grâce à cinq à six entretiens individuels successifs tout au long de votre parcours.
- **Des séquences collectives en méthodologie de l'écrit** : au sein d'un groupe composé d'autres candidats à l'obtention d'un diplôme en travail social par la VAE vous pourrez obtenir des précisions sur les attendus du livret 2 et une meilleure compréhension des référentiels métiers. La dynamique collective, animée par une intervenante experte, permet de faciliter l'identification des compétences à valoriser, des méthodologies d'écriture qui favorisent cette valorisation et la mutualisation des savoirs professionnels et expériences. Les parcours prévoient de 2 à 4 séquences de 3h30.
- **Un entraînement à l'oral du jury VAE** : des simulations de jury VAE vous permettent d'identifier les attentes spécifiques des jurys et de développer votre aptitude à la présentation orale de vos fonctions et compétences.
- **Des séquences formatives** : les séquences formatives visent à répondre aux besoins d'actualisation des connaissances et de contextualisation des acquis de l'expérience au regard des diplômes visés (exemple des thèmes abordés : caractéristiques, problématiques, aptitudes des personnes accompagnées, questions éthiques et développement du pouvoir d'agir, évolutions des politiques publiques sociales et médico-sociales, du travail en partenariat et en réseau, travail en équipe pluriprofessionnelle, articulations projet d'établissement/projet personnalisé/accompagnement social et/ou éducatif).

En fonction de votre choix de parcours vous pouvez identifier avec votre AAP les séquences formatives adaptées à vos besoins et à vos disponibilités (à convenir, le cas échéant, avec votre employeur). **Il s'agit de sélectionner des journées complètes de 9h à 17h.**

Ceci est un EXEMPLE de programme : il vous permet de vous représenter en quoi consiste les séquences formatives.

Séquences formatives VAE en travail social - sept-nov 2024		
Septembre		
Séquence formative 1 : Les personnes accompagnées : droits, caractéristiques, problématiques, aptitudes, questions éthiques et développement du pouvoir d'agir		
Mardi 10 septembre	9h - 12h30	Présentation des séquences formatives et droits des personnes
	13h30 - 17h	Les droits des personnes accompagnées
Mercredi 11 septembre	9h - 12h30	Problématiques, capacités, besoins et désirs des personnes accompagnées
	13h30 - 17h	
Jeudi 12 septembre	9h - 12h30	Les ressources des personnes et le développement du pouvoir d'agir
	13h30 - 17h	
Octobre		
Séquence formative 2 : Evolution des politiques publiques sociales et médico-sociales et du travail en partenariat et en réseau		
Mardi 1 octobre	9h - 12h30	Politique du handicap
	13h30 - 17h	
Mercredi 2 octobre	9h - 12h30	Politique de lutte contre les exclusions
	13h30 - 17h	Politique de la protection de l'enfance
Jeudi 3 octobre	9h - 12h30	Travail en partenariat et réseau
	13h30 - 17h	
Vendredi 4 octobre	9h - 12h30	Secret professionnel et partage d'informations et respect du droit à la vie privée.
	13h30 - 17h	
Novembre		
Séquence formative 3 : Projets d'établissement, travail en équipe pluriprofessionnelle, projet personnalisé et accompagnement social et/ou éducatif		
Mardi 5 novembre	9h - 12h30	Projets d'établissement et travail en équipe
	13h30 - 17h	
Mercredi 6 novembre	9h - 12h30	L'élaboration collective et l'analyse des pratiques
	13h30 - 17h	
Jeudi 7 novembre	9h - 12h30	Référence et projet personnalisé
	13h30 - 17h	

Quatre offres sur mesure

"Parcours VAE certification entière 48h"

Afin d'utiliser toute la durée de votre droit à congé VAE... (à solliciter auprès de votre employeur)

12h d'accompagnement méthodologique individuel assuré par votre AAP

20h de séquences collectives en méthodologie de l'écrit et d'entraînement oral.

14h de séquences formatives pour l'actualisation et la mutualisation des connaissances.

"Parcours VAE certification entière 104h"

Si votre employeur soutient votre démarche et vous accorde du temps supplémentaire... ou si vous pouvez organiser votre disponibilité...

12h d'accompagnement méthodologique individuel assuré par votre AAP

20h de séquences collectives en méthodologie de l'écrit et d'entraînement oral.

70h de séquences formatives pour l'actualisation et la mutualisation des connaissances.

"Parcours VAE certification bloc(s) 24h"

Si vous ne visez que quelques blocs d'une certification et que vous n'avez pas besoin de séquences formatives.

12h d'accompagnement méthodologique individuel assuré par votre AAP

10h de séquences collectives en méthodologie de l'écrit et d'entraînement oral.

"Parcours VAE certification bloc(s) 59h"

Si vous visez quelques blocs d'une certification et que des séquences formatives vous semble utiles.

12h d'accompagnement méthodologique individuel assuré par votre AAP

10h de séquences collectives en méthodologie de l'écrit et d'entraînement oral.

35h de séquences formatives pour l'actualisation et la mutualisation des connaissances.

Quel que soit le parcours choisi l'APP peut accompagner la mise en œuvre d'immersion professionnelle. Elles offrent au candidat la possibilité d'être en contact avec des situations professionnelles peu ou pas connues afin d'identifier des savoirs, savoirs être et savoirs faire professionnels complémentaires. Ce dispositif permet au candidat d'exercer sa capacité à transférer ses compétences vers d'autres secteurs d'activité ou auprès d'autres publics.

En cas de validation partielle ou d'absence de validation, un entretien avec un méthodologue permet au candidat de faire le bilan de la démarche et du passage devant le jury. Il s'agit également de formaliser le parcours complémentaire visant la poursuite de la validation des blocs de compétences recherchés ou la réorientation vers une autre certification.

Vous êtes en situation de handicap ? La formation peut être adaptée à vos besoins. Vous pouvez prendre contact avec le référent handicap à cette adresse mail : inkipit.ressourceshandicap@arseaa.org